

## **Note sur la phase de préparation de la concertation préalable (octobre 2018 - février 2019)**

La présente note synthétise les actions que j'ai menées tout au long de la phase de préparation de la concertation préalable. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs du territoire concernés par le projet de reconstruction à 225 000 volts du tronçon à 63 000 volts de la ligne électrique VANDIÈRES-VOID porté par RTE.

Depuis le 3 octobre 2018, date de ma désignation par la CNDP, et mi-février 2019, j'ai échangé et ai rencontré certains d'entre vous sur votre territoire. Mon objectif était alors de le découvrir, de comprendre son fonctionnement, ses enjeux et de recueillir vos attentes quant à la concertation préalable de ce projet tant d'un point de vue de son organisation et de son déroulement que des thématiques envisagées et de son calendrier.

En tant que garant du droit à l'information et à la participation du public, j'ai identifié un certain nombre d'aspects favorables :

- une durée de concertation de 3 mois qui intègre les périodes de congés scolaires et qui laissera suffisamment de temps au public pour s'exprimer,
- une concertation qui se déroulera en 3 temps distincts via 11 évènements de rencontres répartis sur l'ensemble du territoire : un temps d'information avec des réunions publiques d'information, un temps de construction en commun avec des ateliers d'échanges thématiques et un temps de restitution,
- une concertation dont les modalités pourront s'adapter aux demandes du public (par exemple avec des rencontres sur le terrain),
- une information régulière du public par le biais d'un site internet, de flyers d'information et d'articles publiés dans la presse.

Pendant cette phase de préparation, j'ai formulé plusieurs prescriptions à RTE afin d'améliorer l'information et la participation du public. RTE a donné une suite favorable aux prescriptions suivantes :

- En complément des autres dispositifs d'informations proposés par RTE, la distribution de flyers annonçant la tenue de la concertation préalable dans la boîte aux lettres de chaque habitant de l'aire d'étude,
- Création d'un site internet pour la concertation préalable qui sera alimenté par les documents produits lors des réunions et des ateliers thématiques. Les observations et les propositions que le public m'adressera ainsi que les réponses apportées seront publiées sur ce site,
- Complétude du dossier de la concertation mis à la disposition du public afin d'améliorer sa lisibilité et sa compréhension. Les renseignements apportés portent sur le rôle et les missions du garant de la concertation, sur les objectifs de la concertation préalable, sur l'articulation entre la concertation préalable (concertation citoyenne) et la concertation Fontaine

(concertation administrative), sur la présentation de l'aire d'étude issue des enjeux techniques et environnementaux déjà identifiés par RTE et sur la présentation des enseignements issus de la concertation préalable et de leur traitement par RTE.

Par contre, je considère que le choix de la solution alternative de ligne souterraine aurait mérité d'être plus étoffé et que le dossier de justification technico-économique du projet devrait être remis au public.

A la lecture de ce bilan, vous comprendrez que la concertation préalable se présente sous les meilleurs auspices. Par conséquent, pour co-construire ce projet avec RTE, il est important que vous participiez nombreux et de manière active tout au long des différents temps de cette concertation. N'hésitez pas à prendre la parole, poser des questions et formuler des propositions. RTE aura à vous répondre et je veillerai à la qualité des réponses apportées.

**Valérie TROMMETTER**

**Le 18/02/2019**